Nations Unies A/C.5/74/SR.8

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 janvier 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 8e séance
Tenue au Siège, à New York, le vendredi 1er novembre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis . . . . . (Chypre)

Sommaire

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (*suite*)

b) Nomination de membres du Comité des contributions

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

19-18941 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée relative à la rationalisation de ses procédures et de son organisation et sur le paragraphe 47 de la résolution 71/323 de l'Assemblée sur la revitalisation de ses travaux.

2. Il considère que la Commission souhaite suivre la pratique établie consistant à n'inscrire sur les bulletins de vote que le nom des personnes dont la candidature a été reçue pendant la période fixée à cet effet.

3. *Il en est ainsi décidé.*

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (*suite*) (A/74/101/Rev.1 ; A/C.5/74/4)

4. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2019 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/101/Rev.1) et donne le nom des sept personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1er janvier 2020 (A/C.5/74/4).

5. Le nombre de candidats des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes, le Président considère que la Commission souhaite recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions des candidats par acclamation.

6. *La Commission recommande par acclamation de nommer ou de reconduire dans leurs fonctions M. Chuasoto (Philippines), M. Matsunaga (Japon) et M. Ye Xuenong (Chine) pour les États d'Asie et du Pacifique, et M. Fermín (République dominicaine) pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2020.*

7. **Le Président**, appelant l'attention de la Commission sur les articles 94 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite les membres à élire au scrutin secret deux candidats des États d'Europe occidentale et autres États.

8. *Sur l'invitation du Président, M. Ang (Singapour), Mme Mogollón Vargas (Guatemala) et Mme Khachidze (Géorgie) assument les fonctions de scrutateurs.*

9. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	191
Nombre de bulletins valables :	191
Abstentions :	1
Nombre de votants :	190
Majorité requise :	96
Nombre de voix recueillies :	
M. Jullier (Suisse)	137
M. Fenchel (Allemagne)	127
M. Levi Sfari (Israël)	102

10. *M. Jullier (Suisse) et M. Fenchel (Allemagne) ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité requise, la Commission recommande qu'ils soient nommés membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2020.*

b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/74/102/Rev.1 ; A/C.5/74/5)

11. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2019 au Comité des contributions (A/74/102/Rev.1) et donne le nom des cinq personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1er janvier 2020 (A/C.5/74/5).

12. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et des États d'Europe occidentale et autres États n'excédant pas le nombre de postes vacants pour ces groupes, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

13. *La Commission décide par acclamation de recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité des contributions, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2020, de M. Dème (Sénégal), pour les États d'Afrique, de*

M. Greiver (Uruguay) et de M. Torres Lépori (Argentine), pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de M. Eckersley (Australie) et de M. Sessi (Italie), pour les États d'Europe occidentale et autres États.

14. **Le Président** déclare que la nomination d'un membre supplémentaire en vue de pourvoir le siège qui deviendra vacant le 31 décembre 2019 pour les États d'Afrique a été reportée à une date ultérieure.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/74/103 ; A/C.5/74/6)

15. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, invite l'Assemblée à confirmer la nomination des huit personnes qu'il a désignées pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants au Comité des placements à compter du 1er janvier 2020, dont une nomination reportée de la soixante-treizième session (A/74/103), et propose à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat de quatre membres ordinaires pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020 ainsi que le renouvellement du mandat de M. Dhar (Inde) à la présidence du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1er janvier 2020 (A/C.5/74/6).

16. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation à l'Assemblée de confirmer la nomination des candidats ou le renouvellement de leur mandat.

17. *La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination ou le renouvellement du mandat de M. Jiang (Chine), de M. Kassow (Allemagne), de M. Klein (États-Unis d'Amérique) et de Mme Ribeiro (Brésil), membres ordinaires du Comité des placements, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020, et le renouvellement du mandat de M. Dhar (Inde) à la présidence du Comité des placements, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020.*

18. **Le Président** dit que dans la même note (A/C.5/74/6), le Secrétaire général, se référant aux Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et plus particulièrement à l'article 20 et à la section E de l'annexe III, propose également à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de quatre membres ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1er janvier 2020.

19. *La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de M. Hock (Singapour), M. Sithole (Afrique du Sud), Mme Stefanova (Bulgarie) et M. Tall (Canada) comme membres ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1er janvier 2020.*

20. **Le Président** indique que la confirmation des nominations destinées à pourvoir trois postes de membres permanents qui deviendront vacants le 31 décembre 2019 a été reportée.

e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (A/74/105 ; A/C.5/74/8)

21. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans laquelle le Secrétaire général, se référant aux paragraphes 3, 10, 11, 12 et 13 de l'annexe de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, invite l'Assemblée à nommer trois personnes pour pourvoir les sièges du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui deviendront vacants le 31 décembre 2019 (A/74/105) et donne les noms des deux personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2020 (A/C.5/74/8).

22. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation à l'Assemblée de confirmer la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

23. *La Commission décide par acclamation de recommander la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2020, de Mme Bradely (Belize) et de M. Kosyanenko (Fédération de Russie).*

24. **Le Président** déclare que la nomination d'un membre supplémentaire pour pourvoir le siège qui deviendra vacant au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit le 31 décembre 2019 a été reportée à une date ultérieure.

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (A/74/104 ; A/C.5/74/7)

25. **Le Président** appelle l'attention sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à nommer la vérificatrice ou le vérificateur

général des comptes (ou fonctionnaire occupant les mêmes fonctions) d'un État Membre pour pouvoir le siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes le 30 juin 2020 (A/74/104) et informe l'Assemblée que le Gouvernement chinois a nommé la Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine, le Gouvernement de la République de Corée a nommé le Président du Comité de l'audit et de l'inspection de la République de Corée et le Gouvernement philippin a nommé le Président de la Commission d'audit des Philippines (A/C.5/74/7).

26. Après avoir appelé l'attention de la Commission sur les articles 93 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Président invite les membres à élire au scrutin secret un candidat pour pouvoir le siège vacant.

27. *Sur l'invitation du Président, M. Eboa Ebongue (Cameroun), M^me^ John (Guyana) et M. Lavalle Merchán (Espagne) assument les fonctions de scrutateurs.*

28. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins valables :	191
Abstentions :	0
Nombre de votants :	191
Majorité requise :	96
Nombre de voix recueillies :	
Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine	86
Président du Comité de l'audit et de l'inspection de la République de Corée	58
Président de la Commission d'audit des Philippines	47

29. *Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, il est procédé à un deuxième vote au scrutin secret, limité aux deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.*

30. *Sur l'invitation du Président, M. Eboa Ebongue (Cameroun), M^me^ John (Guyana) et M. Lavalle Merchán (Espagne) assument les fonctions de scrutateurs.*

31. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	0
Nombre de votants :	193
Majorité requise :	97
Nombre de voix recueillies :	
Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine	115
Président du Comité de l'audit et de l'inspection de la République de Corée	78

32. *La Vérificatrice générale du Bureau national d'audit de la Chine ayant obtenu la majorité requise, la Commission décide de recommander qu'elle soit nommée membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^er^ juillet 2020.*

La séance est levée à midi.